

le 16 octobre 2009

Communiqué
ASSEMBLÉE ANNUELLE
et conférence sur les droits linguistiques
Association des juristes d'expression française du Manitoba

pour diffusion le lundi 19 octobre 2009

Les membres de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) tiendront leur assemblée générale annuelle le samedi 28 novembre prochain, à compter de 10 h 30 du matin, dans la salle 1531, au Collège universitaire de Saint-Boniface, 200, avenue de la Cathédrale, à Winnipeg.

L'AJEFM prévoit une AGA tout à fait spéciale cette année car elle sera faite en conjonction avec une conférence sur les récents développements dans le domaine des droits linguistiques. (voir l'ordre du jour ci-joint) L'Association reconnaîtra le 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, le 30^e anniversaire de *l'affaire Forest*, le 25^e anniversaire de l'Institut Joseph-Dubuc et le 20^e anniversaire de l'AJEFM, tout en faisant la mise au point sur les récents développements dans ce domaine.

L'inscription est à 10 h 30. La réunion d'affaires commencera à 11 h et se déroulera jusqu'à 12 h 30. Elle sera suivie d'un dîner et de la conférence « Récents développements dans le domaine des droits linguistiques » à laquelle l'Association accueillera plusieurs conférenciers du Manitoba (M. Raymond Hébert, M^e Guy Jourdain et M^e Aimée Craft), de la Saskatchewan (M^e Rupert Baudais et M^e Roger Lepage du cabinet Balfour, Moss) et de l'Ontario, (M^e Mark Power et M^e Christian Monnin du cabinet Heenan, Blaikie).

La conférence sera suivie d'un cocktail à 17 h 30 et d'un repas gastronomique à 18 h 30 à l'Hôtel Fort Garry. Le conférencier invité, le juge en chef adjoint de la Cour provinciale, l'honorable Michel Chartier adressera la parole aux invités vers 19 h. La soirée se terminera vers 20h.

Grâce à la généreuse contribution de Justice Canada, il n'y aura pas de frais pour la conférence sur les droits linguistiques, qui inclut le repas du midi. Cependant, les invités doivent s'inscrire à la conférence et pour le dîner. Les

gens qui désirent participer au banquet devront payer un frais de 30 \$ pour les membres ou de 50 \$ pour les non-membres.

L'AJEFM désire remercier ses partenaires dans le projet qui incluent Justice Canada, La Liberté, la Société franco-manitobaine, la Fédération des Associations de juristes d'expression française de common law inc., le Secrétariat aux affaires francophones et le Collège universitaire de Saint-Boniface.

Pour obtenir un formulaire d'inscription les gens peuvent communiquer avec M^{me} Colette Lambert, au 235-4405, avant le 21 novembre 2009, institut@ustboniface.mb.ca.



October 16, 2009

PRESS RELEASE
ANNUAL GENERAL MEETING
And Linguistic Rights Conference
Association des juristes d'expression française du Manitoba

Members of the Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) will be holding their Annual General Meeting on Saturday, November 28, 2009 at 10:30 a.m., in room 1531, at the Collège universitaire de Saint-Boniface, 200, avenue de la Cathédrale, in Winnipeg.

A very special AGM is planned this year, as it is to be held in conjunction with a conference that will underline recent developments in the area of linguistic rights. (see attached agenda) 2009 marks the 40th anniversary of the *Official Languages Act*, the 30th anniversary of the landmark *Forest* case, the 25th anniversary of the Institut Joseph-Dubuc (the French-speaking lawyers resource center) and the 20th anniversary of the AJEFM. These anniversaries will be recognized along with recent developments in the area of linguistic rights.

Registration is at 10:30 a.m. The business meeting will begin at 11:00 a.m. and will run until 12:30 p.m. The meeting will be followed by a lunch and the conference entitled "Linguistic Rights - Recent Developments". A number of speakers from Manitoba, Saskatchewan and Ontario have been invited to the conference.

The conference will be followed by a cocktail at 5:30 p.m. and a banquet at 6:30 p.m. at the Fort Garry Hotel. Our guest speaker, Chief Associate Judge Michel Chartier, will be invited to speak at approximately 7:00 p.m. The evening's activities will run until approximately 8:00 p.m.

Thanks to a generous contribution on the part of Justice Canada, there will be no cost to participate in the conference, which includes the noon meal. However, guests must register for both the conference and the lunch. Members wishing to attend the evening banquet will be charged a fee of \$30.00. The cost for non-members is \$50.00.

The AJEFM wishes to thank its partners, including Justice Canada, La Liberté, la Société-franco-manitobaine, la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc., the Francophone Affairs Secretariat

and le Collège universitaire de Saint-Boniface.

In order to register for the conference please contact Ms. Colette Lambert, at 235-4405 before November 21, 2009, institut@ustboniface.mb.ca.